

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA MAISON DES JEUNES L'ACADO INC.		Date d'inspection Le 26 mars 2026		
Nom de l'établissement Service après-classe de la maison des jeunes l'Acado		Numéro de permis 2009459		
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7		Numéro de téléphone (506) 444-2057		
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE		
Personnel SGE Renée LeBlanc	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le personnel de délivrance des permis s'est présenté à l'établissement afin d'effectuer une inspection de renouvellement.

Les enfants sont arrivés de l'école vers 14 h 30. Les éducatrices sont allées les chercher à l'école et les ont accompagnés jusqu'au service de garde, en s'arrêtant à la salle de bain en chemin. À leur arrivée, les enfants ont rangé leurs effets personnels dans leurs casiers, puis se sont placés en file pour se laver les mains en vue de la collation.

Les enfants se sont ensuite assis aux tables pendant que les éducatrices préparaient la collation, notamment en coupant des fruits et en appelant les enfants un à un pour venir chercher leur portion. Une fois la collation terminée, les enfants ont rangé leur vaisselle et ont été invités à participer à des jeux libres.

Divers matériaux étaient mis à la disposition des enfants. Certains ont été observés à jouer avec de la pâte à modeler et des emporte-pièces, tandis que d'autres utilisaient des blocs, des figurines de dinosaures, du matériel de fabrication de bracelets, du matériel de dessin, ou participaient à des jeux symboliques.

Un enfant a été observé demandant d'aller à la salle de bain. Une éducatrice lui a d'abord répondu qu'il devait attendre environ 20 minutes, soit jusqu'à ce que la cloche sonne à l'école. Le personnel de délivrance des permis a rappelé que les besoins des enfants doivent être répondus en tout temps, incluant l'accès à la salle de bain lorsque demandé. L'éducatrice a compris l'intervention et a ensuite vérifié à nouveau auprès de l'enfant, en lui permettant d'y aller avec supervision appropriée.

Les enfants sont demeurés à l'intérieur pour l'après-midi en raison de la présence de boue et de glace. Il est attendu que les enfants aient accès à des périodes de jeu à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent. Si la cour extérieure est jugée non sécuritaire, des solutions alternatives devraient être envisagées, telles que des marches autour de l'école ou des activités dans des espaces pavés.

L'environnement intérieur offrait une variété de matériel adapté aux différents groupes d'âge du programme.

Commentaires généraux

Avant l'arrivée des enfants en provenance de l'école, les dossiers du personnel et des enfants ont été examinés. Lors de cette vérification, il a été noté qu'une éducatrice ne détenait pas encore un certificat valide de premiers soins. Celle-ci est toutefois inscrite à une formation à venir. Il est important de s'assurer que cette éducatrice ne soit pas laissée seule avec les enfants avant d'avoir obtenu sa certification. Il est aussi recommandé de s'assurer que les informations concernant les allergies soient affichées dans un endroit visible à tous.

Le personnel de délivrance des permis recommande le renouvellement du permis.

original signé par
Renée LeBlanc

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 mars 2026

Date

original signé par
Lindsay Beaudin-Monger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"